

Baslieux *lès Fismes*

LA
LETTRE

Juillet 2022 - n° 5



Bonnes vacances !

Toute l'équipe municipale
vous souhaite un très bel été!



ZOOM SUR...

Association St Julien



ZOOM SUR...

le TAD



ZOOM SUR...

Collecte solidaire



A la Une

Chers administrés,

Le retour du printemps fut très agréable et ensoleillé, j'espère que vous avez pu en profiter et que vous profiterez des vacances d'été pour vous ressourcer.

La présidente du comité des fêtes m'a malheureusement fait part de la dissolution de celui-ci.

Je les remercie pour le temps qu'ils ont bien voulu consacrer à notre commune depuis la création de l'association « **les Baillotins** » surtout en cette période qui ne fut pas des plus propices aux rassemblements (brocante, marché nocturne et randonnée).

Je profite de ces quelques lignes pour lancer **un appel aux volontaires** qui seraient tentés de **créer un nouveau comité des fêtes**. Ceux-ci, qu'ils en soient certains, pourront toujours compter sur l'aide et l'**appui du conseil municipal**. Si vous êtes intéressé ou que vous vous posez des questions à ce sujet, n'hésitez pas à venir m'en parler ou à vous adresser à un conseiller municipal. Je vous souhaite de bonnes vacances espérant vous retrouver lors des manifestations qui se dérouleront lors de **ce 2ème semestre 2022**.

Lucie Pollet

VIE ASSOCIATIVE

Association Saint Julien

Bonjour à toutes et à tous,

L'Association Saint-Julien sera dissoute cette année.

Après la mise en route en 2001 et l'**énorme travail accompli durant vingt-et-un ans**, la charge de la conservation du petit patrimoine communal et de son entretien est reprise cette année par la Commune.

Ce qui n'était pas possible à réaliser par la commune en août 2001 l'a été par les habitants de l'époque, anciens pour la plupart, très attachés à leur village et à ses traditions.

Beaucoup sont aujourd'hui décédés. Ils ont tous mis la main à la poche, très généreusement et très régulièrement. Je me souviens d'Élisabeth qui voulait réentendre sonner l'horloge, d'Evelyne qui offrait, tous les 1er mai, un énorme bouquet de muguet que nous allions vendre de porte en porte avec ceux de notre propre récolte des bois de Fère.

Nous avons obtenu des subventions, des dons, nous avons **vendu des objets faits par nous-mêmes à l'Atelier, nous avons exposé des photos, édité des cartes postales, organisé des concerts...**

Aujourd'hui, le résultat est visible : les vitraux, sertis de plomb neuf puis remis en place après avoir été lessivés pièce par pièce dont certaines, cassées, ont été remplacées; les très nombreuses **statues du XVIème siècle** ont été scellées, la chaire à prêcher, relevée, adossée au mur du

fond du bas-côté nord... Dès qu'un chantier était terminé on en attaquait un autre tel que le **tableau de Saint-Julien, les autels baroques, le tabernacle du XVIIIème, le beffroi à consolider, un nouveau bénitier de pierre à sculpter, l'achat de chaises pailées...** Sans compter, pour embellir l'église, les éléments de mobilier qui nous ont été offerts par des artisans d'Art : **tableau de la tête du Christ couronné d'épines, brûle-cierges, bougeoirs, croix d'autel, prie-Dieu de cérémonie etc...**

Alors aujourd'hui je veux dire **merci** à tous ceux qui ont cru en l'Association Saint-Julien.

Je cite avec émotion Gérard, (ils sont plusieurs comme pour de nombreux autres prénoms de la liste) Didier, Julien, Bernadette, Jacqueline, Valérie, Christine, Élisabeth, Jean-Pierre, Jean-Claude, Denis, Veronika, Michel, Anne, Serge, Robert, Annie, René, Monique, Marcelle, François, Marina, Daniel, Dominique, Annie, William, Claude, Yves, Guillemette, Louise, Nicole, Marie-Louise, Jacky, Marie-Thérèse, Odette, Martine, Paulette, Claudine, Annick, Danielle, Raymonde, Édith... et beaucoup d'autres.

L'église Saint-Julien de Brioude a bénéficié, ces dernières années, **de travaux d'amélioration du bâtiment**. Seule la Commune pouvait les entreprendre.

Le Conseil a demandé et obtenu des **subventions pour le chauffage, l'électricité, l'accès handicapé, la toiture, l'environnement du site etc**. Une association n'en a pas



le pouvoir. **Je souhaite que chacun de nous prenne soin du patrimoine de Baslieux**, préserve ses ruisseaux, ses chemins, ses monuments remarquables même modestes, ne dégrade pas mais plutôt embellisse notre lieu de vie à tous. Alors nos enfants et petits-enfants trouveront leur équilibre et se construiront des souvenirs qui les accompagneront toujours dans leur vie d'adulte. Comme nos Anciens qui, en 2001, avaient encore dans l'oreille le son de la cloche à midi liée au chant du coq ou le roucoulement de la tourterelle; dans les yeux les rougeurs du soleil qui le soir descend à l'ouest, dans le nez l'odeur du seringa et dans le palais la saveur de l'estragon ou de la ciboulette.

Véronique Villié.

Actualités

TRAVAUX 2022

Vidéo protection, restauration monument aux morts, fleurissement commune, remplacement gros électroménager salle polyvalente, restauration d'un crucifix (il s'agit du dernier bien mobilier à restaurer dans l'église), bancs cimetière, remplacement d'un miroir place de la mairie, réfection chemin du Reposuy (chemin de grandes randonnées) et nettoyage fossé des Fontinettes.

Manifestations communales 2ème semestre 2022 :

- **14 juillet** : RDV à la mairie à 11h00, dépose d'une gerbe au monument aux morts et d'une coupe au carré militaire dans le cimetière.

- **Journées européennes du patrimoine** : Le samedi 17 septembre et dimanche 18 septembre 2022. Suite à la dissolution de l'association Saint Julien, les membres du conseil municipal ont décidé de reprendre cette manifestation. Le thème de cette année est « **visite guidée de Baslieux les Fismes** », l'exposition aura lieu dans l'église de 14h00 à 18h30 les deux jours.

- **Halloween** : RDV à la mairie à 15h00, défilé dans les rues de la commune en plusieurs groupes et partage des bonbons à l'issue.

- **11 novembre** : RDV à la mairie à 11h00, dépose d'une gerbe au monument aux morts et d'une coupe au carré militaire dans le cimetière.

- **Noël de Baslieux les Fismes** : RDV à l'église à 16h30 (des flyers vous seront distribués courant octobre et novembre) sur inscription et réservé aux habitants.

Chasse :

La campagne de chasse débutera le **dimanche 18 septembre 2022** et s'achèvera le **dimanche 28 février 2023**. Document consultable sur le site internet de la commune.

Cimetière :

La Procédure de reprise des concessions non entretenues en cours : l'affichage est terminé. **Les familles ont 3 ans pour se manifester auprès de la mairie.**

Les concessions échues : Elles ne sont pas comprises dans la procédure de reprise, les familles doivent contacter la mairie pour leur renouvellement. **Des écriteaux sont positionnés devant les sépultures concernées.**

Eau et Assainissement :

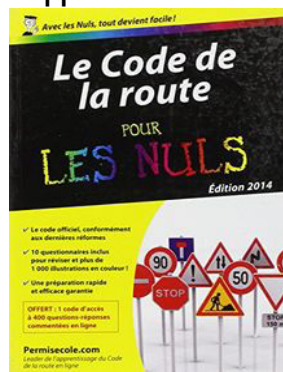
Une enquête publique devrait avoir lieu **à partir du 26 septembre 2022** concernant l'actualisation du schéma directeur d'assainissement. Un avis d'enquête publique sera affiché en mairie et indiquera les dates et lieux des permanences.

Urbanisme :

Tous travaux **modifiant l'aspect extérieur de l'habitation ou des bâtiments**, par la pose et/ou la modification d'une clôture, ou la modification de matériaux- couleurs et dimensions, **doivent être déclarés en mairie**. Des formulaires et plans peuvent être mis à votre disposition à la mairie, ou sur internet sur le site service public dans la rubrique urbanisme pour les formulaires.

Code de la route :

Rappelons le code de la route :



Arrêt ou stationnement dangereux, gênants ou abusif (article R417-9) :

Sont notamment considérés comme dangereux, lorsque la visibilité est insuffisante, l'arrêt et le stationnement à proximité des intersections de routes, des virages, des sommets de côte et des passages à niveau.

Tout arrêt ou stationnement dangereux est puni de l'amende prévue pour les contraventions de la quatrième classe. Lorsque le conducteur ou le titulaire du certificat d'immatriculation est absent ou refuse, malgré l'injonction des agents, de faire cesser le stationnement dangereux, l'immobilisation et la mise en fourrière peuvent être prescrites dans les conditions prévues aux articles L. 325-1 à L. 325-3.

Tout conducteur coupable de l'une des infractions prévues au présent article encourt également la peine complémentaire de **suspension du permis de conduire** pour une durée de trois ans au plus.

Toute contravention au présent article donne lieu de plein droit à la réduction de trois points du permis de conduire.

INFOS CUGR

Voirie :

Le Maire a demandé des interventions par ordre de priorité auprès de ce service qui sont les suivantes :

- **N°1 : rue basse des cours** - mise en place de barrières devant le n°12

- **N°2 : rue de Romain** - Mise en place de cailloux devant les n°5 et n°11

- **N°3 : rue d'Embéau** – complément de cailloux sur les trottoirs. **D'autres travaux sont également prévus** comme le rebouchage des nids de poules, un système de filtration des eaux de pluie lors d'orage notamment - rue de la Vigne du Maire, et la réfection de saignées route de Roucy pour l'évacuation des eaux de ruissellement.

Informations

TAD (Transports A la Demande) :



CHAMPAGNE MOBILITÉS GRAND REIMS

Le TAD du Grand Reims est un **service de Transport à la Demande** qui fonctionne uniquement sur **réservation** par téléphone au **0 805 950 300**. Plus d'informations sur <http://www.champagne-mobilites.fr/>, en mairie ou sur le site internet de Baslieux les Fismes.

Je vous précise qu'il s'agit d'une expérimentation de 18 mois financée par la CUGR.

Collecte de téléphones :

A l'occasion du **Tour de France Femmes 2022**, **Ecosystem** (éco organisme en charge de la collecte des appareils électriques usagés) organise avec les territoires concernés par des villes étapes, une grande collecte solidaire de téléphones « inutilisés » partout en France.



Grâce à la mobilisation des communes, des collectivités, des habitants, **plus de 47 000 anciens téléphones** (en 2020 et 2021) ont pu être collectés et ont été soit remis en état, soit recyclés dans le strict respect des normes environnementales françaises. Cette opération revêt donc à la fois des dimensions sociales et environnementales.

La commune par le biais du Grand Reims participe à cette collecte, qui débutera le **10 juin prochain** pour la journée mondiale de l'environnement et **s'achèvera le 11 juillet 2022**. Une **urne de collecte sera mise en place en mairie** afin de vous permettre de déposer vos téléphones inutilisés.

Grâce aux dons des habitants, **Ecosystem pourra offrir 2 500 téléphones** reconditionnés à une association nationale, engagée dans la **protection des Femmes en France**.

INFORMATIONS PRATIQUES

TRAVAUX

Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés à l'aide d'outils ou d'appareils bruyants (tondeuse à moteur thermique, tronçonneuse, bétonnière, perceuse...) sont **UNIQUEMENT** autorisés aux horaires suivants :

- Jours ouvrables de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 19h30
- Le samedi de 9h00 à 12h00 et de 14h30 à 19h00
- Le dimanche et jours fériés de 10h00 à 12h00

ANIMAUX

Les propriétaires d'animaux et ceux qui en ont la garde sont tenus de prendre toutes mesures propres à éviter une gêne pour le voisinage, y compris par l'usage de tout dispositif dissuadant les animaux de faire du bruit de manière répétée et intempestive. Les excréments de vos animaux doivent être ramassés par vos soins sur les trottoirs, rues, sentes et chemins de la commune, des poubelles ont été mises à votre disposition à divers endroits de la commune.

FEUX

En cette période de sécheresse, nous appelons votre vigilance lorsque vous allumez votre barbecue ou brasero de ne pas le laisser sans surveillance.

Nous vous rappelons qu'il est interdit de brûler des déchets verts, une déchetterie est à votre disposition à Fismes (vous pouvez retrouver les horaires d'ouverture sur le site internet de la Communauté Urbaine du Grand Reims).

INFORMATIONS DIVERS

J'informe qu'il est interdit de traverser des parcelles privées qu'elles soient boisées ou non avec des véhicules (deux roues, quad ...). Des dégradations ont été constatées dans les bois des Fontinettes avec des motos cross. Il s'agit d'un lieu naturel que nous souhaitons préserver.